

L'an deux Mil vingt et deux, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 24.02.2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRÉSENTS : Mmes DONZEL Maryse, BARRACHIN Anne-Marie, GESLIN Doriane, AVET-FORAZ Emilie et MARTINOD Agnès ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, LARUAZ Francis et DÉLÉAN Pierre.

ABSENTES & EXCUSÉES : Mme ANDARELLI Marie et M. BASTARD-ROSSET André.

A DONNER POUVOIR A : M. BASTARD-ROSSET André donne pouvoir à M. CHABRIER Christian ;

A été élu secrétaire : Mme GESLIN Doriane.

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire, désigne un secrétaire de séance.

Il soumet aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal (PV) de la dernière séance, en date du 11/02/2022 pour approbation.

1. DEL-2022-10 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur Christian CHABRIER, Maire-adjoint chargé des finances, présente au conseil municipal, les budgets primitifs proposés pour 2022 – équilibrés en recettes et en dépenses – et qui se résument ainsi :

- **BUDGET PRINCIPAL 2022 :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 725 004.00 €
- Recettes : 725 004.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 212 919.22 €
- Recettes : 1 212 919.22 €

- **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2022 :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 165 130.00 €
- Recettes : 165 130.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 129 800.00 €
- Recettes : 129 800.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

2. DIVERS

- Un point est fait sur l'avancée de la construction : Les locataires de la MAM sont satisfaits des locaux, ils sont dans l'attente maintenant de l'aménagement des extérieurs afin d'en profiter pleinement avec les enfants gardés ;
- Il est décidé de reprendre l'étude pour la création d'une nouvelle station d'épuration, à concrétiser en 2023 ;
- La date de l'inauguration : soit dans le courant du mois de Juin ou en septembre 2022, à déterminer suivant l'installation du restaurateur.
- Il est décidé de démarrer cette année, l'étude d'impact urbaine – définition d'un projet global d'aménagement et de valorisation du Chef-Lieu – élaboration d'une OAP – Mobilisation de la DGD Urbanisme 2021 → subvention accordée et versée fin 2021.